

Communiqué de presse

Novembre 2023

La Région Bourgogne-Franche-Comté et le territoire du Pays Graylois signent la convention LEADER 2023-2027 : pour un soutien optimisé aux projets de développement local

Le vendredi 10 novembre 2023 à 17h15 à Gray (70), la Région Bourgogne-Franche-Comté et le territoire du Pôle d'Equilibre Territorial (PETR) du Pays Graylois signeront la convention LEADER 2023-2027, en présence d'Éric HOULLEY, vice-président de la Région en charge de la Cohésion territoriale, de la politique de la ville, des ruralités et des parcs naturels, et de Didier CHEMINOT, président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Graylois.

Dans le cadre de cette convention LEADER 2023-2027, le territoire bénéficiera d'une **enveloppe de 1 591 630 € de fonds européens**. Celle-ci permettra de soutenir la réalisation de projets conformes aux besoins du territoire et de financer l'ingénierie nécessaire à leur mise en œuvre.

La stratégie LEADER de ce territoire cible quatre objectifs :

- ➔ Accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant sa transition écologique, et énergétique ;
- ➔ Développer l'économie de proximité ;
- ➔ Améliorer l'attractivité du territoire, en garantissant un socle commun de services aux citoyens ;
- ➔ Développer les programmes culturels, le sport pour tous, les loisirs et la vie associative.

Les enjeux majeurs définis par le territoire du Pays Graylois sont :

- Améliorer la notoriété et l'attractivité du territoire ;
- Adapter le territoire au changement climatique et accélérer les transitions ;
- Développer l'économie de proximité, les filières et l'emploi ;
- Développer les synergies entre acteurs, actions, initiatives.

Le programme européen LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale), est destiné au développement des territoires ruraux. En Bourgogne-Franche-Comté, l'enveloppe LEADER 2023-2027 s'élève à 39 850 000 € de crédits européens.

Les projets mis en œuvre via le programme LEADER sont financés par les crédits du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), en complément de crédits publics nationaux pouvant émaner de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que d'autres établissements publics (Agence de l'eau, etc.).

CONTACTS PRESSE

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

Les Groupes d'Action Locale (GAL), qui regroupent des partenaires publics et privés représentatifs des acteurs socio-économiques d'un territoire, **sont les acteurs clés de la démarche LEADER**. Un GAL est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie définie sur son territoire. L'originalité de la démarche repose sur la forte implication de la société civile et sur des démarches innovantes d'animation et d'aménagement du territoire.

22 Groupes d'Action Locale (GAL) ont ainsi signé ou signeront ces conventions avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2023-2027. A ce titre, ils bénéficient de **financements de l'Union européenne** pour **divers projets** (rénovation énergétique, aménagements d'espaces publics, mobilité douce, projets culturels et/ou touristiques). **L'ingénierie** (animation de la stratégie territoriale et accompagnement de projets) des GAL est également financée par le programme LEADER.

Les conventions LEADER s'articulent avec d'autres dispositifs de la Région (Territoires en Action, Centralités rurales en région, soutien aux PNR, etc.) et d'autres programmes de l'Union européenne (FEDER, FSE+, etc.) mis à disposition des territoires pour un soutien optimisé aux projets de développement local.

Dans ce cadre, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le PETR du Pays Graylois signeront le :

Vendredi 10 novembre 2023 à 17h15

PETR du Pays Graylois

7b place Charles de Gaulle - Gray (70)

**la convention LEADER 2023-2027 du Groupe d'Action Locale (GAL)
du Pays Graylois**

En présence d'Éric HOULLEY

Vice-Président de la Région

***en charge de la Cohésion territoriale, de la politique de la ville,
des ruralités et des parcs naturels***